REGLEMENT ANNÉE 2024

Relatif à l'octroi d'une aide financière pour un VAE

(Vélo à Assistance Electrique)

Article 1 : Description de l'aide financière
La commune de Challes-les-Eaux propose à ses habitants une aide à l'achat de VAE classique ou cargo, acquis après le 6 mars 2024. Pour ce faire, elle offre une aide financière de 100€ par achat, quel que soit le revenu fiscal de référence.

Article 2 : Personnes concernées
Pour bénéficier du chèque vélo à assistance électrique vous devez remplir les conditions suivantes :
- Etre majeur(e)
- Habiter Challes-les-Eaux (résidence principale)
- S' engager à conserver votre VAE pendant 2 ans (une preuve de propriété pourra être réclamée jusqu'au 2ème anniversaire)
- Il est possible de solliciter un maximum de deux chèques VAE par foyer, sur la durée du dispositif, quel que soit le modèle de VAE acheté.

Article 3 Equipement concerné
- Les vélos à assistance électrique et les vélos à assistance électrique Cargo neufs, homologués et conformes à la législation avec un moteur situé au niveau du pédalier (exclusion des VAE dont le moteur est situé dans le moyeu arrière) ;
- vendus chez l'un des vélocistes partenaires de Grand Chambéry
- disposant des 4 équipements obligatoires suivants : éclairage non amovible (relié à la batterie ou sur la dynamo), porte-bagage, garde-boue, béquille ;
- et dont le prix public incluant les 4 équipements obligatoires, marquage obligatoire et éco-contribution, avant déduction du chèque et hors équipements supplémentaires, est compris entre :
- 1 400 € TTC et 3 500 € TTC pour un VAE
- 3 500 € TTC et 6 000 € TTC pour un VAE Cargo

Les VTT à assistance électrique ou les vélos de courses électriques ne sont pas éligibles à cette aide. Aucun chèque ne sera attribué pour un achat effectué avant l'ouverture de la campagne.

Article 4 demande et pièces justificatives
La demande d'aide et le présent règlement sont disponibles en mairie (heures d'ouverture) ou sur le site internet de la commune.
La demande d'aide doit être complétée avec les pièces justificatives suivantes :
- Copie de la facture (pas de ticket de caisse) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Relevé d'identité bancaire au nom de demandeur
- Validation du présent règlement

Article 5 : versement de l'aide financière
L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement.

J'ai pris connaissance du règlement et le valide, Signature
Date :

REGLEMENT ANNÉE 2024

Relatif à l'octroi d'une aide financière pour un VAE

(Vélo à Assistance Electrique)

Article 1 : Description de l'aide financière
La commune de Challes-les-Eaux propose à ses habitants une aide à l'achat de VAE classique ou cargo, acquis après le 6 mars 2024. Pour ce faire, elle offre une aide financière de 100€ par achat, quel que soit le revenu fiscal de référence.

Article 2 : Personnes concernées
Pour bénéficier du chèque vélo à assistance électrique vous devez remplir les conditions suivantes :
- Etre majeur(e)
- Habiter Challes-les-Eaux (résidence principale)
- S' engager à conserver votre VAE pendant 2 ans (une preuve de propriété pourra être réclamée jusqu'au 2ème anniversaire)
- Il est possible de solliciter un maximum de deux chèques VAE par foyer, sur la durée du dispositif, quel que soit le modèle de VAE acheté.

Article 3 Equipement concerné
- Les vélos à assistance électrique et les vélos à assistance électrique Cargo neufs, homologués et conformes à la législation avec un moteur situé au niveau du pédalier (exclusion des VAE dont le moteur est situé dans le moyeu arrière) ;
- vendus chez l'un des vélocistes partenaires de Grand Chambéry
- disposant des 4 équipements obligatoires suivants : éclairage non amovible (relié à la batterie ou sur la dynamo), porte-bagage, garde-boue, béquille ;
- et dont le prix public incluant les 4 équipements obligatoires, marquage obligatoire et éco-contribution, avant déduction du chèque et hors équipements supplémentaires, est compris entre :
- 1 400 € TTC et 3 500 € TTC pour un VAE
- 3 500 € TTC et 6 000 € TTC pour un VAE Cargo

Les VTT à assistance électrique ou les vélos de courses électriques ne sont pas éligibles à cette aide. Aucun chèque ne sera attribué pour un achat effectué avant l'ouverture de la campagne.

Article 4 demande et pièces justificatives
La demande d'aide et le présent règlement sont disponibles en mairie (heures d'ouverture) ou sur le site internet de la commune.
La demande d'aide doit être complétée avec les pièces justificatives suivantes :
- Copie de la facture (pas de ticket de caisse) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Relevé d'identité bancaire au nom de demandeur
- Validation du présent règlement

Article 5 : versement de l'aide financière
L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement.

J'ai pris connaissance du règlement et le valide, Signature
Date :

Aide financière pour un VAE

(Vélo à Assistance Electrique)

1 COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Adresse :

Téléphone :
Courriel :

2 RENDEZ-VOUS CHEZ LES VÉLOCISTES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

Choisissez avec l'aide du professionnel le vélo adapté à votre usage et correspondant aux critères d'éligibilité.

LISTE DES VELOCISTES PARTENAIRES

DECATHLON	SPORT BIKE TECH	COOL ALTITUDE
UNIQUES CHAMBERY	INTERSPORT	VAE CENTER
SARL TOINET	GO SPORT CHAMBERY	TROC SPORT SARL
GIANT STORE CHAMBERY	MONDOVELO CHAMBERY	DEVELOS AIX
DEVELOS	OVELO Cycles	CYCLABLE CHAMBERY
WORDEN VELOLAND	CATTIN CYCLE	

3 TYPE VAE ACHETE :

Type :
Marque :
Prix :

4 ACHAT

Date :
Lieu : Prix :

Fait à le

Lu et approuvé

BON POUR PAIEMENT :

Mairie deChalles-les-Eaux -171 avenue Charles Pillet – CS 70021 – 73192 – Challes-les-Eaux
mairie@challesleseaux.net – 04 79 72 80 91

Aide financière pour un VAE

(Vélo à Assistance Electrique)

1 COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom :
Prénom :
Adresse :

Téléphone :
Courriel :

2 RENDEZ-VOUS CHEZ LES VÉLOCISTES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

Choisissez avec l'aide du professionnel le vélo adapté à votre usage et correspondant aux critères d'éligibilité.

LISTE DES VELOCISTES PARTENAIRES

DECATHLON	SPORT BIKE TECH	COOL ALTITUDE
UNIQUES CHAMBERY	INTERSPORT	VAE CENTER
SARL TOINET	GO SPORT CHAMBERY	TROC SPORT SARL
GIANT STORE CHAMBERY	MONDOVELO CHAMBERY	DEVELOS AIX
DEVELOS	OVELO Cycles	CYCLABLE CHAMBERY
WORDEN VELOLAND	CATTIN CYCLE	

3 TYPE VAE ACHETE :

Type :
Marque :
Prix :

4 ACHAT

Date :
Lieu : Prix :

Fait à le

Lu et approuvé

BON POUR PAIEMENT :

Mairie de Challes-les-Eaux -171 avenue Charles Pillet – CS 70021 – 73192 – Challes-les-Eaux
mairie@challesleseaux.net – 04 79 72 80 91